

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 496-10-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 496-10-2019, concernant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière, et plus précisément en permettant la circulation des véhicules hors route sur certaines voies publiques de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan afin d'accorder l'autorisation de circuler à cheval sur un tronçon d'environ 240 mètres sur le rang du Ruisseau-des-Anges Sud ainsi que d'ajouter de la nouvelle signalisation sur la rue Claude-Édouard-Hétu et sur l'Impasse du Semeur à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 9^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

Marie-Josée Masson

Directrice générale et secrétaire-trésorière